

COMMUNE DE BOMPAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 21 Mars 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Gilles GUILLAUME, M. Lucy FERRER ayant donné procuration à Mme Marie DARNER, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Colette GONZALVES ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Caroline LANGLAIS CONSTANS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Secrétaire de séance : Mme Marina PICORNELL

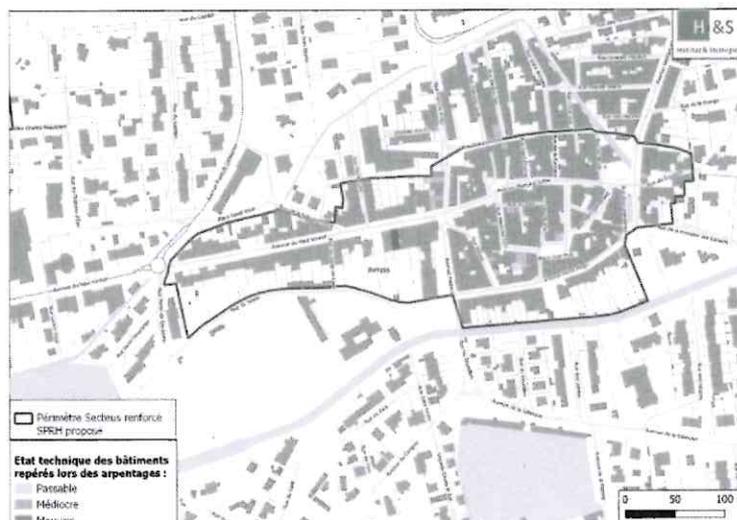
Objet : 2025-03-11- Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Programme d'Intérêt Général Territorial France Rénov' de Perpignan Méditerranée Métropole « Rénov' Agglo »

Considérant la présente convention établie entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, maître d'ouvrage de l'opération programmée, l'État, l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, dénommé l' « Anah » et les communes ayant souhaité mener une action pro active au sein d'un périmètre d'intervention renforcé sur leur territoire : Bompas, Pollestres, Villelongue de la Salanque ;

Considérant le projet de convention 2025 – 2029 exposés dont la vocation est d'amplifier la dynamique de réhabilitation du parc privé de logements sur PMMCU et les objectifs chiffrés afférents ;

Considérant que la commune de Bompas a souhaité émarger à ce programme d'intervention sur l'habitat indigne et dégradé afin d'accompagner au mieux les habitants et de renforcer l'aide financière apportée par les partenaires ;

Considérant le périmètre d'intervention défini par le cabinet d'étude missionné par PMM en raison d'une concentration d'immeubles dégradés :



Considérant les objectifs d'aide des partenaires suivants :

Socle 1	Détail du coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Internalisation (0,5 ETP)	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	102 000,00 €
	Prestations externes	132 502,00 €	134 881,84 €	137 309,28 €	139 785,26 €	142 310,77 €	686 789,15 €
	Total :	152 902,00 €	155 281,84 €	157 709,28 €	160 185,26 €	162 710,77 €	788 789,15 €
	Détail financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	Anah	66 535,00 €	67 527,00 €	68 538,00 €	69 570,00 €	70 622,00 €	342 792,00 €
	PMMCU	86 367,00 €	87 754,84 €	89 171,28 €	90 615,26 €	92 088,77 €	445 997,15 €
	Autres partenaires						
Total :	152 902,00 €	155 281,84 €	157 709,28 €	160 185,26 €	162 710,77 €	788 789,15 €	
Socle 2	Détail du coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Prestataire externe	292 032,00 €	297 872,64 €	303 830,09 €	309 906,69 €	316 104,83 €	1 519 746,26 €
	Total :	292 032,00 €	297 872,64 €	303 830,09 €	309 906,69 €	316 104,83 €	1 519 746,26 €
	Détail financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	Anah	121 680,00 €	124 114,00 €	126 596,00 €	129 128,00 €	131 710,00 €	633 228,00 €
	PMMCU	170 352,00 €	173 758,64 €	177 234,09 €	180 778,69 €	184 394,83 €	886 518,26 €
	Autres partenaires						
Total :	292 032,00 €	297 872,64 €	303 830,09 €	309 906,69 €	316 104,83 €	1 519 746,26 €	
Socle 3	Détail du coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Missions d'accompagnement (facultatif)	Prestataire externe	601 866,00 €	613 903,32 €	625 958,64 €	638 032,32 €	650 124,73 €	3 129 885,01 €
	Total :	601 866,00 €	613 903,32 €	625 958,64 €	638 032,32 €	650 124,73 €	3 129 885,01 €
	Détail financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	Anah	538 150,00 €	538 405,00 €	538 665,10 €	538 930,40 €	590 450,50 €	2 744 601,00 €
	PMMCU	63 716,00 €	75 498,32 €	87 293,54 €	99 101,92 €	59 674,23 €	385 284,00 €
	Autres partenaires						
Total :	601 866,00 €	613 903,32 €	625 958,64 €	638 032,32 €	650 124,73 €	3 129 885,01 €	
Aides aux travaux (facultatif)	Détail financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	Anah	6 449 883,00 €	6 449 883,00 €	6 449 883,00 €	6 449 883,00 €	6 449 883,00 €	32 249 415 €
	PMMCU	281 800,00 €	281 800,00 €	281 800,00 €	281 800,00 €	281 800,00 €	1 409 000 €
	Bompas	11 200,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	56 000 €
	Pollestres	11 600,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	58 000 €
	Villalongue de la Salanque	8 200,00 €	8 200,00 €	8 200,00 €	8 200,00 €	8 200,00 €	41 000 €
Total :	6 762 683 €	6 762 683 €	6 762 683 €	6 762 683 €	6 762 683 €	33 813 415 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le projet de Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Programme d'Intérêt Général Territorial France Rénov' de Perpignan Méditerranée Métropole « Rénov' Agglo » transmis ;
- **DE DIRE** que les subventions au titre de l'année 2025 (année 1) sont inscrites au budget primitif 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 28 Mars 2025

PUBLIÉ LE 04 AVR. 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA

